

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 24 février 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 mars 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

M. ARRIVE, Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme TAVARD, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme GRUNEWALD, Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, Mme PETITET, Mme THEVENY

Excusés :

Mme COUSIN, M. LEFEBVRE

Absents donnant procuration :

Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_016

Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Présentation du rapport d'orientation budgétaire

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en Conseil d'administration avant le vote du budget s'accompagne de la production du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) répond aux obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif,
- le débat n'a aucun caractère décisionnel,
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-joint est donc soumis au débat des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

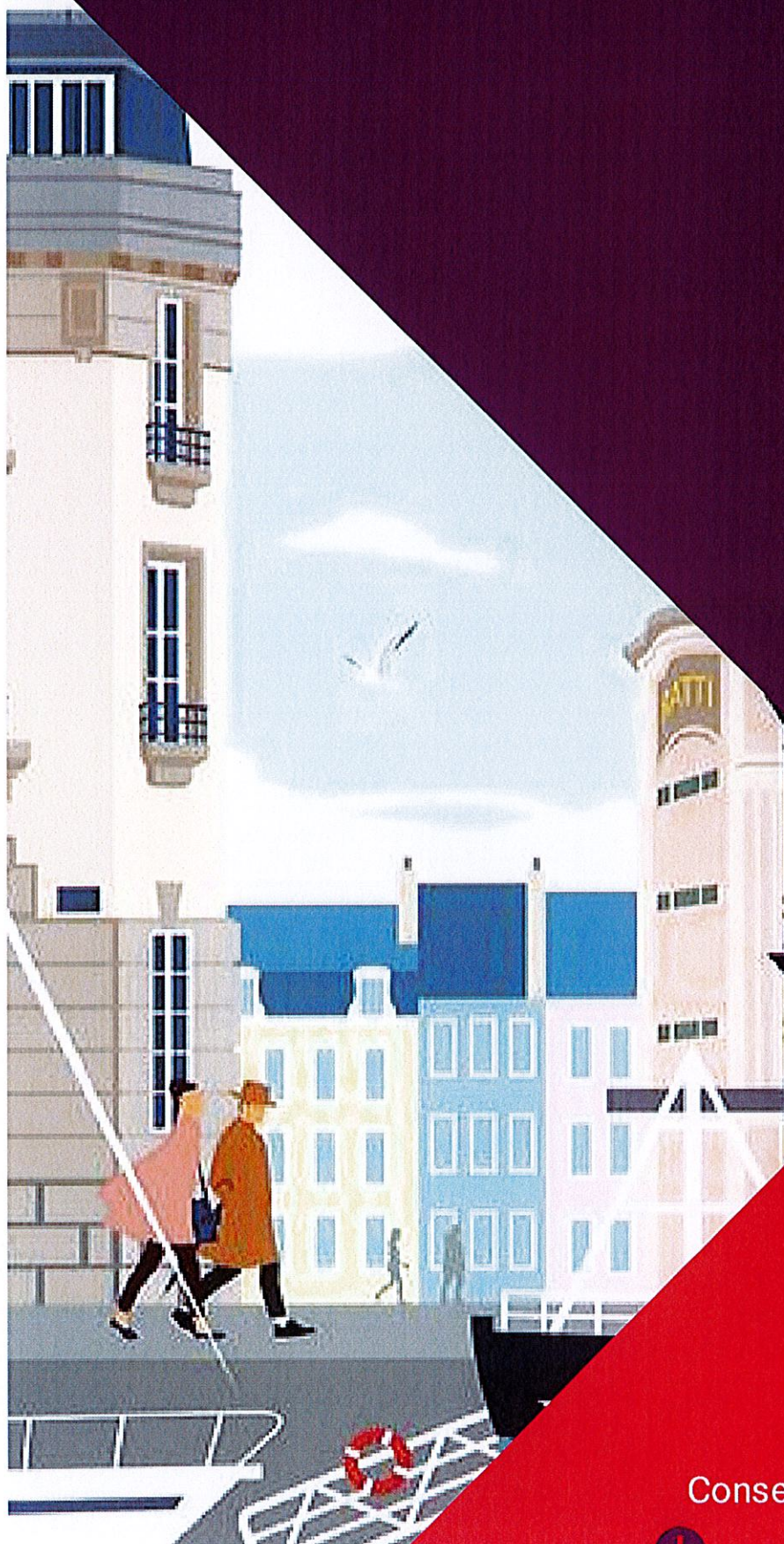
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20230307-DEL_2023_016-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



Cherbourg on Cotentin

Conseil d'administration du 2 mars 2023

Introduction (page 3)

I) Bilan de l'année 2022 (page 4)

II) Objectifs stratégiques pour l'année à venir (page 5)

A) La Direction Action Sociale (page 5)

B) La Direction Autonomie (page 7)

C) La Direction des EHPAD (page 7)

D) La Direction Administrative et Financière (page 8)

III) Prévisions budgétaires 2023 (page 9)

Première étape du cycle annuel du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire prévu à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) a pour objet de permettre au Conseil Municipal de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Document utilisant tant la prospective que la rétrospective financière, il aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégageant les marges de manœuvre dont disposera le budget.

Ces dispositions s'imposent également aux Centres Communaux d'Action Sociale puisque celles-ci précisent que : « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Par suite, dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L. 2312-1 du C.G.C.T. précise que ce rapport doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Ce nouveau Rapport d'Orientation Budgétaire reprend l'ensemble des objectifs initiés depuis 2021 et sera complété par les orientations politiques qui seront prises et développées dans l'intérêt collectif des habitants et dans les limites financières et organisationnelles de la collectivité. Il s'appuiera, pour la durée de la fin du mandat, sur les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Je dresserai donc, tout d'abord un **bilan de l'année 2022 (I)**, en intégrant les **objectifs stratégiques pour les prochaines années (II)** et établirai les **prévisions budgétaires 2023 (III)**.

Pour 2023 la subvention prévisionnelle de la Ville au C.C.A.S. atteindra 5.662.721euros*.

** Remarques sur l'évolution de la subvention de la Ville :*

- réalisé 2020 : 5 860 964 €

- réalisé 2021 : 5 522 000 €

- réalisé 2022 : 6 892 721 €

En 2022 le plan d'actions du CCAS, principalement axé, depuis les deux années autour de la crise sanitaire tant dans la gestion de ses 9 établissements pour personnes âgées (3 EHPAD, 6 Résidences-Autonomie), que dans la gestion de son service de maintien à domicile et dans les actions autour de la lutte contre l'isolement s'est stabilisé.

Toutefois, au cours du premier trimestre 2022 le CCAS a été fortement mobilisé pour permettre l'accueil et l'accompagnement des réfugiés Ukrainiens de passage ou souhaitant s'installer sur le territoire du fait de la guerre dans leur pays.

Par ailleurs, les conséquences socio-économiques de cette actualité ont entraîné, notamment à cause de l'inflation une forte augmentation des demandes d'aides alimentaires et accentué, au dernier trimestre, une situation difficile pour une partie de la population face notamment à l'augmentation des charges énergétiques.

Cette situation doit s'intégrer à un contexte économique et financier très complexe pour la collectivité et amène aujourd'hui à redéfinir le contour de nos actions et la nécessité de réaliser une évaluation de nos politiques publiques.

Conformément à l'obligation légale et pour amener à définir ces orientations, le CCAS a lancé, en mai 2022, son Analyse des Besoins Sociaux, accompagné par le cabinet COMPAS. Un premier état des lieux quantitatif a pu être réalisé et des ateliers thématiques ont été mis en place. Le choix des thématiques a été fait par le comité technique de l'ABS, en deux entrées « publics » et une entrée plus généraliste. Elles se présentent comme suit :

- **Les jeunes - 11/25 ans du collège à l'accès à l'autonomie**
- **L'inclusion des seniors et des personnes en situation de handicap**
- **L'insertion des populations fragiles**

La démarche ABS est pleinement intégrée à celle initiée dans le cadre du **Projet Educatif Social Local**. L'objectif partagé étant d'associer au maximum les acteurs du territoire pour mettre en œuvre un plan d'action adapté aux besoins des habitants et des usagers.

En septembre 2022, et conformément aux engagements politiques du mandat, le CCAS a pu proposer une mutuelle communale grâce au partenariat conclu avec MUTAME & plus. Au 31 décembre 2022, 21 permanences ont été assurées, 187 personnes ont été reçues et 176 contrats ont été signés. L'année 2023 permettra de poursuivre cette dynamique en ciblant plus particulièrement les populations précaires par le biais de permanences au sein des lieux d'accueil de proximité (Centres Sociaux ou autres).

Au sein de la Direction Autonomie, les services ou actions mis en place au sein du CCAS ces dernières années, se poursuivent et continuent à augmenter :

- Prestation de **portage de repas à domicile** (94.000 repas livrés par an) - **5 tournées** qui ont été optimisées afin d'alléger le nombre de jours de distribution et d'améliorer les conditions de travail des agents (les jeudis matins sont livrés les repas du jeudi et vendredi et les vendredis matins sont livrés ceux du samedi et dimanche - plus de double livraison les vendredi matins et après-midi)

- **250 « personnes isolées »**, sont inscrites sur le fichier communal et font l'objet d'appels réguliers ; En 2022 l'action a évolué pour apporter encore plus de proximité et de réactivité. Sur la base du volontariat et dans un souci d'améliorer les conditions de travail des aides à domicile (missions classiques de ménage, aide à la personne ou au repas), 15 d'entre elles assurent désormais un petit portefeuille de seniors qu'elles appellent régulièrement, selon un protocole commun.

- Prestations d'**aide à domicile**.

Dans les **EHPAD**, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé pour la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024. Un nouveau directeur a pris ses fonctions en mars 2022

Au niveau de la **Direction Action Sociale**, le travail d'harmonisation des pratiques sur les secteurs s'est poursuivi et la mission de coordination, à l'échelle du territoire a été confortée. Un travail de réflexion est entamé depuis septembre pour envisager la centralisation de la direction, permettant ainsi de finaliser totalement l'harmonisation des pratiques et d'assurer l'équité de traitement des aides accordés aux habitants de Cherbourg-en-Cotentin.

I) DÉFINITION DES OBJECTIFS D

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20230307-DEL_2023_016-DE

2023
S²LO

Le CCAS est intégré au Pôle « Cohésion Sociale » de la collectivité, qui est constitué de 3 blocs principaux :

- **Un bloc «CCAS » (400 agents) ;**
- **Un bloc « Vie éducative et temps de l'enfant » comprenant la Direction de la Petite Enfance, la Direction Enfance-Education-Réussite Educative et la Direction de la Restauration scolaire et collective (500 agents) ;**
- **Un bloc « Sports - Jeunesse - Animations socio-culturelles et numériques » comprenant la Direction des Sports et la Direction Jeunesse et Animations Socio-culturelles (250 agents).**

La directrice, adjointe à la DGA du Pôle, Isabelle VATINEL, est mise à disposition du CCAS par la ville pour 90 % de son temps de travail. La Directrice Administrative et Financière (DAF) du CCAS, Céline CHMIEL, est quant à elle détachée du CCAS à la Ville pour 60 % de son temps de travail.

L'organisation du C.C.A.S de Cherbourg-en-cotentin s'articule autour de quatre Directions :

- **La Direction Action Sociale** a pour mission de piloter les politiques d'action sociale et d'insertion, ainsi que leur harmonisation, sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin ; elle encadre pour ce faire des équipes pluridisciplinaires de proximité (travailleurs sociaux de proximité, référents RSA) présentes dans les cinq antennes du territoire.
- **La Direction Autonomie** a pour mission de piloter l'offre de prestations sociales à destination des personnes âgées à mobilité réduite ou en perte d'autonomie et de mettre en œuvre la politique de lutte contre l'isolement à destination de ce public ; elle encadre pour ce faire le service de Maintien à Domicile (Aide à domicile, portage de repas, téléalarme), les six résidences-autonomie du territoire et l'équipe en charge de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le développement du lien social.
- **La Direction des EHPAD, des dispositifs annexes Accueil de jour et Ti Hameau** a pour mission de piloter l'offre de prestations sociales à destination des personnes âgées dépendantes ou atteintes de troubles cognitifs ou personnes handicapées ; elle encadre pour ce faire trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et ces deux dispositifs annexes accueil de jour et Ti Hameau.
- **La Direction Administrative et Financière** a pour mission de piloter les fonctions supports - administratives, financières et comptables - du C.C.A.S.

Les 4 directions du CCAS sont inscrites dans la dynamique collective mise en place dans le cadre de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux avec le cabinet COMPAS-TIS depuis mai 2022.

Les objectifs stratégiques 2023 déclinés par Direction sont les suivants :



LA DIRECTION ACTION SOCIALE

La Direction Action Sociale, composée de 3 Secteurs avec 5 antennes de proximité :

- **Le Secteur Action Sociale Ouest**, composé de l'antenne de Querqueville,
- **Le Secteur Action Sociale Centre**, composé de l'antenne de Cherbourg-Orcteville
- **Le Secteur Action Sociale Est**, composé de l'antenne de Tourlaville et de La Glacerie.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20230307-DEL_2023_016-DE

S²LO

La Direction Action Sociale assure l'ensemble du pilotage des politiques d'action sociale sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin :

- **La coordination des dispositifs d'aide et de secours à destination des personnes en situation de précarité et de grande précarité**, et particulièrement la coordination de l'aide alimentaire. Grâce à ses cinq antennes de proximité, cette Direction est garante de l'accueil inconditionnel des personnes vulnérables présentes sur le territoire, de leur prise en charge immédiate et de leur accompagnement.
- **La coordination des dispositifs d'insertion développés par le C.C.A.S.** : suivis de 660 bénéficiaires RSA, coordination de 3 chantiers d'insertion, mise en œuvre de nouveaux outils d'insertion à destination de publics particulièrement éloignés de l'emploi, tels que les Contrats Uniques d'Insertion 7heures ou les Contrats Aidés Départementaux.
- **La coordination des dispositifs d'accompagnement social au logement** (gestion d'un logement de secours, d'un logement d'insertion et de trois logements d'intégration, baux glissants, gestion des situations d'incurie en lien avec le Service Communal d'Hygiène).

L'année 2022 a été marquée par la charge de travail importante incombant à la Directrice Action Sociale du fait notamment de l'absence et de la vacance de poste de la responsable d'antenne centre. Ces éléments ont retardé la mise en œuvre d'un certain nombre d'objectifs fixés en 2022, qui sont donc reconduits en 2023 :

- Élaboration d'un schéma de coordination de l'aide alimentaire, afin d'optimiser le fonctionnement et renforcer la complémentarité des trois associations qui portent ces dispositifs et qui sont financées à hauteur de 155.000 € par le CCAS. La prestation est aujourd'hui ouverte à l'ensemble des habitants originaires des deux communes déléguées qui n'étaient pas encore couvertes (Querqueville et La Glacerie), l'accueil aux personnes étrangères s'est d'ailleurs développé notamment avec le GAFT. **Ce dossier sera approfondi en lien avec les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux et des contraintes budgétaires de la collectivité.**
- La réorganisation générale des services de la collectivité, et particulièrement celui du pôle proximité et citoyenneté, n'a pas permis d'avancer sur l'harmonisation des **accueils du CCAS** compte tenu du lien à développer entre les différents sites. L'objectif est donc reporté et devra faire l'objet d'un travail transversal entre le Pôle et les services du CCAS.
- En matière d'accompagnement social des personnes en grande précarité, **un nouveau règlement intérieur d'attribution des aides** en cohérence avec les nouveaux besoins des habitants est en cours de finalisation, il devra intégrer les décisions politiques en matière d'aides facultatives et dans un souci d'équité de traitement des usagers et des habitants.
- **Les politiques sociales au logement** se sont développées dans le cadre d'une réorganisation interne. Une coordination et des temps de concertation sont en place avec le service logement et le service d'hygiène. Une augmentation du nombre de suivis de personnes concernées par des problématiques d'incuries ou de logements insalubres est constatée.

- Concernant **les actions du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin** conventionnement avec le Conseil Départemental sur le nombre de bénéficiaires pour 420 bénéficiaires (file active) organisés autour de 3 ETP de

- **La mutuelle communale** a été mise en place et est ouverte à tous les habitants du territoire, sans restriction d'âge ou de revenu. L'année 2023 permettra de poursuivre cette offre et de la développer auprès des publics les plus fragiles.



LA DIRECTION AUTONOMIE

La Direction Autonomie se décompose comme suit :

- **Un service** à domicile, regroupant les prestations d'aides à domicile, de portage de repas et de téléalarme ;
- **Un service** regroupant les 6 Résidences-Autonomie ;
- **Une équipe** de 3 personnes en charge de la lutte contre l'isolement et du développement du lien social.

La directrice autonomie et ses équipes ont durant l'année 2022 assuré la mise en place de nouvelles modalités organisationnelles et développé, avec la Direction générale du CCAS, le lien entre les établissements et services du CCAS et de la collectivité dans son ensemble.

L'évaluation interne des résidences autonomie a été réalisée et a permis de mettre à jour et valider l'ensemble des documents obligatoires. Les grands axes d'amélioration à mettre en œuvre portent sur **l'harmonisation des procédures et les outils de communication internes et externes**.

Les missions réalisées par l'équipe dédiée à la **lutte contre l'isolement et le lien social** se sont poursuivies et étendue à l'échelle du territoire. Le lien avec le service jeunesse, dans le cadre notamment du dispositif **C CITOYEN** : ou se développer lors de la distribution des colis de Noël et des repas festifs notamment.

Le service de maintien à domicile s'est trouvé confronté, comme tous les services du même type, aux problèmes de recrutement et a dû, notamment sur la période estivale, limiter les interventions et se concentrer sur la prise en charge des personnes au détriment de l'entretien du cadre de vie ou du lien social. Aujourd'hui, il appartient à la collectivité de définir le périmètre de son action en matière de politique de maintien à domicile en veillant aux besoins du territoire (le CCAS réalise actuellement 25% des prestations de maintien à domicile sur le territoire) et aux contraintes budgétaires.

L'appel à projet de la CNRACL s'est décliné autour d'une démarche participative en associant l'ensemble des agents et en mettant en place des actions facilitant l'amélioration des conditions de travail des agents. Cet engagement court sur 3 années.



LA DIRECTION DES EHPAD ET DE L'ACCUEIL DE JOUR

Le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens**, signé en 2021, a commencé à être mis en application. En mars 2022, un nouveau Directeur a été recruté, il a assuré la responsabilité des 3 EHPAD et de l'accueil de Jour. Il a commencé à mener la réorganisation fonctionnelle des établissements conformément aux engagements du CPOM. Une première étape organisationnelle a pu être mise en place et le début d'un nouvel organigramme présenté en ETP. Ce travail **devra se poursuivre et être totalement effectif en 2023**, notamment en renforçant l'encadrement de proximité sur les 3 structures tout en s'appuyant sur une articulation des fonctionnements autour d'un EHPAD unique, tout en associant l'ensemble des équipes.

Les EHPAD, comme le service de maintien à domicile, sont confrontés aux métiers d'aide à la personne. Cela impacte fortement le bon fonctionnement en mode dégradé au détriment de la qualité de prise en charge des résidents. L'année 2022 a été une année difficile en matière d'organisation des services à la personne et en établissement notamment de la problématique de recrutement des agents de soins et auxiliaires de vie. A ce jour un nombre important de postes sont vacants à l'organigramme par manque de candidats ce qui occasionne des difficultés de fonctionnement voir des fonctionnements en mode dégradé.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20230307-DEL_2023_016-DE

L'année 2022 a été difficile sur l'EHPAD La Sérénité du fait de la vacance du poste de responsable de service non pourvu encore à ce jour. Toutefois, cette vacance de poste a été couverte par une répartition des présences des cadres des deux autres EHPAD et de la direction du CCAS pour continuer à assurer le lien avec les équipes et les familles. Le poste est ouvert et le recrutement sera effectif en 2023



LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Depuis le 1er janvier 2022, le restaurant administratif jusque-là géré par le CCAS a été transféré à la Direction de la Restauration Scolaire et Collective de la Ville.

La Direction devra en 2023 poursuivre le travail engagé en lien avec les services financiers de la ville pour permettre de gérer au mieux le mandement des dépenses et l'encaissement des recettes du CCAS. L'année 2023 sera également dédiée à développer les outils d'analyse budgétaire permettant la mise en œuvre des pistes d'économies de fonctionnement au sein du CCAS, en cohérence avec les décisions politiques.

Les missions de la directrice administrative et financière devront être précisées, notamment en ce qui concerne la préparation des conseils d'administration et d'assistance administrative et juridique en lien avec la directrice du CCAS.

III) PREVISIONS BUDGETA

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20230307-DEL_2023_016-DE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023	% d'évolution 2023/réalisé 2022
Dépenses	17 371 243 €	17 834 653,16 €	20 396 650 €	14,37 %
Recettes	17 621 039 €	19 148 892,01 €	20 396 650 €	6,52 %

Le budget primitif 2023 du CCAS est en augmentation par rapport à 2022.

Cela s'explique notamment par une augmentation prévisionnelle de la masse salariale de 1,3 millions d'euros entre 2022 et 2023. Cette augmentation a été **compensée par anticipation sur la subvention d'équilibre 2022**, qui a été augmentée, **de manière exceptionnelle**, par la Ville de 1,3 millions d'euros.

Cela a permis de dégager un **résultat excédentaire sur 2022 de 1 314 238,85 €**, qui viendra équilibrer le budget 2023 du CCAS sans avoir à dégrader son niveau d'épargne.

RECAPITULATIF DU MONTANT DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

2019	2020	2021	2022	2023
4 808 000 €	5 860 964,52 €	5 522 000 €	6 892 721 €	5 662 721 €

POLE

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023	% d'évolution 2023/réalisé 2022
Dépenses	749 980,89 €	636 103,27 €	1 499 703 €	135,76 %
Recettes	6 412 051,39 €	17 140 547,75	15 273 402 €	- 10,89 %
dont subvention ville	5 522 000 €	6 962 721 €	5 662 721 €	- 18,67 %



Point de vigilance : la ventilation des recettes liées à la refacturation des dépenses de personnel des budgets annexes vers le budget principal non plus sur la direction RH mais sur le Pôle Cohésion Sociale laisse penser à une augmentation conséquente des recettes qui n'en est pas une.

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023	% d'évolution 2023/réalisé 2022
Dépenses	962 337,34 €	1 104 780,90 €	958 077 €	- 13,28 %
<i>dont subvention associations</i>	165 585,10 €	212 100 €	221 705 €	4,53 %
<i>dont subvention accueil de nuit</i>	100 000 €	100 000 €	100 000 €	---
<i>dont subventions épicerie sociales</i>	138 075,18 €	156 500 €	170 000 €	8,63 %
<i>dont subvention chantier d'insertion</i>	135 700 €	140 720,88 €	140 000 €	---
<i>dont participation FSL</i>	72 554 €	72 554,40 €	73 000 €	---
<i>dont secours</i>	259 740,60 €	178 368,63 €	243 332 €	36,42 %
<i>dont gratuité des bus</i>	---	144 405 €	130 000 €	- 9,98%
Recettes	331 967,26 €	404 437,63 €	309 280 €	- 23,53 %

Les prévisions en termes de dépenses au sein de la **direction Action sociale** diminuent légèrement, bien que les postes sensibles comme les secours, les subventions aux épicerie sociales, etc. augmentent ou sont stables.

Les recettes de la direction sont quant à elles en baisse, notamment du fait de la réduction de la subvention départementale dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, puisque l'activité sur cette mission a été revue à la baisse dès le 1er janvier 2023.

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023	% d'évolution 2023/réalisé 2022
Dépenses	1 257 977,48 €	1 678 635,08 €	1 636 557 €	- 2,5 %
<i>dont subvention associations</i>	9 475 €	13 605 €	13 100 €	---
<i>dont subventions aux budgets annexes des résidences autonomie</i>	465 279,74 €	586 485,37 €	723 970 €	23,44 %
<i>dont subvention au budget annexe du SAD</i>	184 921,80 €	341 595,40 €	204 447 €	- 40,15 %
<i>dont actions de lutte contre l'isolement</i>	53 828,19 €	84 913,28 €	61 050 €	- 28,10 %
<i>dont dépenses portage des repas</i>	531 812,47 €	598 234,30 €	626 090 €	4,66 %
Recettes	1 146 857,50 €	1 200 188,40 €	976 610 €	- 18,63 %

Les dépenses et recettes de la direction autonomie sont en baisse notamment en raison du transfert du dispositif Ti Hameau à la direction des EHPAD.

Les prévisions concernant les subventions d'équilibre aux budgets des résidences autonomie et du service d'aide à domicile seront à réajuster dans l'année au vu de l'objectif de leur réduction, voire de leur disparition, d'ici à fin 2024.

DIRECTION DES EHPAD ET DE L'ACCUEIL DE JOUR

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023	% d'évolution 2023/réalisé 2022
Dépenses	348 287 €	259 391,20 €	414 110 €	59,65 %
<i>dont subvention aux budgets annexes des EHPAD et de l'ADJ</i>	348 287 €	258 095,60 €	396 040 €	53,45 %
Recettes	41 987,27 €	50 895,38 €	232 200 €	355,60 %



Point de vigilance : l'intégration en 2023 du dispositif Ti Hameau à la direction des EHPAD (alors qu'il dépendait jusque là de la direction autonomie) vient fausser les augmentations de dépenses et de recettes.

Les dépenses sur la direction des EHPAD sont principalement constituées des subventions d'équilibre aux budgets annexes des établissements, et sont en augmentation de réalisé à prévisionnel car elles n'ont pas été versées en totalité sur 2022 (notamment sur la Sérénité et Bérégovoy).

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023	% d'évolution 2023/réalisé 2022
Dépenses	14 055 661 €	14 155 742,71 €	15 642 213 €	10,50 %
<i>dont masse salariale</i>	13 956 841,02 €	13 912 472,11 €	15 365 512 €	10,44 %
Recettes	9 688 176,19 €	352 822,85 €	3 587 058	916 %



Point de vigilance : la ventilation des recettes liées à la refacturation des dépenses de personnel de budgets annexes vers le budget principal non plus sur la direction RH mais sur le Pôle Cohésion Sociale laisse penser à une diminution conséquente des recettes qui n'en est pas une.

La masse salariale augmente de manière conséquente entre 2022 et 2023 (+ 1,4 millions d'euros notamment en raison de l'effet en année pleine du dégel du point d'indice décidé en 2022, ou encore de la revalorisation des salaires des aides à domicile et des travailleurs sociaux, qui impacte de plein foue le CCAS.

POIDS DE LA MASSE SALARIALE DANS LE BUDGET DU CCAS

	2019	2020	2021	2022	2023
Budget principal	75.86 %	79.13 %	79.98 %	77.99 %	75.34 %

Les dépenses de masse salariale pèsent fortement sur le budget du CCAS, puisqu'elles représentent près de 80% des dépenses sur le budget principal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

S²LOW

ID : 050-200056885-20230307-DEL_2023_016-DE

Mouvement	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (avant validation trésorerie)	Prévisions 2023
Dépenses	65 648,93 €	162 148,87 €	764 432 €
<i>Pôle finances</i>	11 107,73 €	4 383,54 €	3 730 €
<i>DSI</i>	6 183,78 €	12 222,09 €	59 000 €
<i>Services techniques</i>	2 564,34 €	44 260,21 €	1 000 €
<i>Pôle</i>	11 968,76 €	9 268,53 €	462 004 €
<i>Action sociale</i>	34 204,98 €	75 438,75 €	51 900 €
<i>Autonomie</i>	386,84 €	15 815,75 €	45 000 €
<i>Restes à réaliser</i>	—	—	141 798 €
Recettes	133 653,25 €	133 141,11 €	764 432 €
<i>Pôle finances (FCTVA, amortissements)</i>	129 826,98 €	128 614,42 €	149 910 €
<i>Action Sociale</i>	3 826,27 €	4 296,69 €	14 500 €
<i>Pôle</i>	—	—	600 022 €

Le budget prévisionnel 2023 en investissement est conséquent par rapport au réalisé 2022, car il reprend le résultat de la section d'investissement et demande l'inscription de dépenses non affectées pour équilibrer la section.

Toutes les dépenses ne seront pas réalisées, mais cet excédent confortable d'investissement permettra notamment d'adapter les locaux du CCAS à d'éventuels changements d'organisation.